

FACTURE DE COMMISSIONS JEUX

Date d'émission : 23/03/2026
N° de facture : 03D3007892026012

Période du 16/03/2026 au 22/03/2026
Page 1/1

SARL FJC DISTRIBUTION MME CHAMBAZ JESSICA 11 RUE PAUL MAULION 56430 MAURON France Tel : 0297227945 984441477 RCS VANNES FR72 984441477	LA FRANCAISE DES JEUX 3-7 Quai du Point du Jour 92650 Boulogne-Billancourt CEDEX France 315 065 292 RCS Nanterre FR49 315 065 292
---	--

Informations	
Code Tiers :	D300789
Codes Point de vente :	154091
Codes FDJ :	496360

Gamme Jeux de Grattage

Jeu (Code - Nom)	Livrets vendus		Livrets régularisés		Livrets nets vendus		Taux	Commissions	Taux de TVA et renvoi
	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant			
140 - CASH8 300	2	600,00 €	-	0,00 €	2	600,00 €	5,2000%	31,20 €	20,00% (1)
647 - BLACK JACK 2018	1	300,00 €	-	0,00 €	1	300,00 €	6,0000%	18,00 €	20,00% (1)
671 - MILLIONNAIRE 300E	1	300,00 €	-	0,00 €	1	300,00 €	5,2000%	15,60 €	20,00% (1)
849 - GOAL PDV 2024	1	150,00 €	-	0,00 €	1	150,00 €	6,0000%	9,00 €	20,00% (1)
856 - CHIFFRE D'OR	1	300,00 €	-	0,00 €	1	300,00 €	5,2000%	15,60 €	20,00% (1)
Total	6	1 650,00 €	-	0,00 €	6	1 650,00 €		89,40 €	

Gamme Jeux de Tirage

Jeu (Nom)	Mises encaissées	Taux	Commissions	Taux de TVA et renvoi
1EUROMILLIONS	67,80 €	5,5000%	3,73 €	20,00% (1)
2 MY MILLION	7,20 €	5,5000%	0,40 €	20,00% (1)
CRESCENDO	32,00 €	5,5000%	1,76 €	20,00% (1)
EURODREAMS	10,00 €	5,5000%	0,55 €	20,00% (1)
LOTO	66,40 €	5,5000%	3,65 €	20,00% (1)
Total	183,40 €		10,09 €	

Rémunérations exceptionnelles sur jeux

	Jeu (Code – Nom)	Quantité / Montant	Prix unitaire / Taux	Rémunération totale	Taux de TVA et renvoi
Commission Boost - Crescendo - 16/03-05/04	N/A	32,00 €	5,5000 %	1,76 €	20,00% (1)
Total				1,76 €	

TOTAL A PAYER : 101,25 €

Conditions de règlement : Ce montant est inclus dans votre relevé des opérations. En cas de retard de règlement, des pénalités seront appliquées sur la base d'un taux de trois fois le taux d'intérêt légal (loi n° 2008-776 du 4 août 2008). En cas de retard de paiement, le débiteur sera redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, et ce, sans préjudice de tout autre droit ou recours dont dispose le créancier.	Date de règlement 25/03/2026
---	------------------------------

Mentions : Auto-facturation (CGI, ann. II, art. 242 nonies A, I-14°) établie par la Française des Jeux, en notre nom et pour notre compte, selon le mandat de facturation. (1) Montant HT : 101,25 € – TVA (1) au taux de 20,00% : 20,25 € TVA (1) acquittée en notre lieu et place par la Française des Jeux selon les dispositions de l'instruction administrative BOI-TVA-LIQ-20-20 n°350. La commission versée inclut 0,2% de commission supplémentaire au titre de l'application des engagements Jeu Responsable.
